



PARTICIPATION POUR UN DISPOSITIF D'ALERTE, DE PROTECTION ET D'ASSISTANCE A DOMICILE

La Ville de Colmar attribue une aide financière à toute personne âgée de 75 ans et plus, dont la « fragilité » est attestée par un certificat médical, habitant Colmar et vivant à domicile, selon les conditions suivantes :

- versement de 120 € pour tout achat ou abonnement d'un coût supérieur ou égal à ce montant,
- participation à hauteur du coût d'acquisition ou d'abonnement, si ce dernier est inférieur à 120 €.

Cette participation sera versée au bénéficiaire, à titre unique pour la durée du mandat, pour toute acquisition ou abonnement postérieur à la date du 16 avril 2014.

Afin de permettre le versement de cette aide financière, merci de remplir le cadre réservé au bénéficiaire et de retourner le présent formulaire **par voie postale** à :

Mairie de Colmar - Centre communal d'action sociale – 1 place de la Maire – BP 50528 – 68021 COLMAR Cedex
en prenant soin **d'y joindre un relevé d'identité bancaire, un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois, un certificat médical ainsi qu'une copie de la facture nominative acquittée ou du contrat annuel souscrit.**

CADRE RESERVE AU BENEFICIAIRE

M. Mme (Nom et prénom)

domicilié(e) :

Tél. fixe : Portable : né(e) le :

Demande l'attribution de l'aide financière accordée pour l'achat ou l'abonnement d'un dispositif d'alerte, de protection et d'assistance à domicile.

Colmar, le
Signature

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Pièces jointes au dossier :

- RIB
- Justificatif de domicile
- Certificat médical
- Contrat annuel
- Facture acquittée

N° d'enregistrement :

Date de traitement : Montant attribué : €

Observations :
.....
.....